

## ACTUALITÉ DE L'INDEMNISATION DES DOMMAGES CORPORELS

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA283	1 jour - 7 h	Perfectionnement	Présentiel ou à distance	630,00 €

### LIEUX ET DATES :

#### PARIS

- Du 13/05/2025 au 13/05/2025
- Du 16/10/2025 au 16/10/2025

### OBJECTIFS

- Analyser l'actualité en matière d'indemnisation des dommages corporels
- Définir les justes postes de préjudice au regard de cette actualité

#### **Information complémentaire :**

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

**[Consultez le taux de satisfaction de nos formations](#)**  
**[ici >>](#)**

## POINTS FORTS

### **Modalités pédagogiques :**

**Le formateur expose et analyse avec les participants les dernières jurisprudences.**

### **Formateur(s) :**

**Cette formation est animée par un professionnel de l'indemnisation des dommages corporels, formateur expert de l'Ifpass.**

## PROGRAMME

IMPORTANT : le programme est susceptible d'évoluer en fonction de l'actualité législative et jurisprudentielle.

- A. Actualité liée aux différents postes de préjudice en cas de blessures de la victime directe
- B. Actualité liée aux différents postes de préjudice en cas de décès de la victime directe
- C. Actualité liée au droit à recours des tiers payeurs
- D. Actualité liée aux conditions de recours des tiers payeurs

### **Validation des acquis :**

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM**
- **Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage**
- **Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation**

### **Personnalisation parcours :**

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.**

## PUBLIC

Chargés d'indemnisation risques corporels automobiles ou non automobiles confirmés  
Inspecteurs régleurs corporels

**Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap :** L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.

[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

## PRÉ-REQUIS

**Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques**

### **Modalité d'accès :**

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## TARIFS ET FINANCEMENTS

630,00 €

Exonérés de TVA

## CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 06/03/2025 à 10:08